

## **REGLEMENT - La Tortue des Mères 2018**

### **Art.1 : ORGANISATEUR**

La Foulée Beauzelloise

Mairie

31700 BEAUZELLE

Contact : Jean Noël SABATIE : 06 07 77 31 31

### **Art. 2 : PARCOURS/RAVITAILLEMENT/ KILOMETRAGE:**

- **4 épreuves** : 10 km, 6 km, marche nordique de 10 km, randonnée de 6 km qui empruntent principalement des sentiers et chemins de promenade. Quelques rares jonctions goudronnées au départ et à l'arrivée.
- **Ravitaillements** :  
2 ravitaillements sur le parcours de 10 km  
1 ravitaillement sur le parcours de 6 km  
1 ravitaillement à l'arrivée.
- Le kilométrage est indiqué tous les km.

### **Art. 3 : CHRONOMETRAGE /PUCE ELECTRONIQUE**

Le chronométrage est effectué par 1,2,3 Chronos.

Lors du retrait du dossard, chaque concurrent (sauf les randonneurs) se verra remettre une enveloppe contenant le dossard, une puce électronique et 2 liens permettant de fixer la puce à la chaussure. Cette puce permettra d'établir le classement. La puce doit absolument être fixée à la chaussure, si ce n'est pas le cas, le coureur ne sera pas classé.

Cette puce sera remise à l'arrivée, dans des caisses prévues à cet effet. En cas de non restitution elle sera facturée 10 € au concurrent.

### **Art. 4 : DEPART et ARRIVEE :**

Le départ sera donné à 9h30, le dimanche 27 mai 2018, pour les 2 courses et à 9h40 pour les marcheurs et randonneurs, au stade municipal de Beauzelle.

L'arrivée est jugée en ce même lieu.

Selon le nombre de participants (**limité à 499**) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de donner 2 départs distincts, de modifier l'heure de départ ou d'annuler l'épreuve le cas échéant.

**Douches et sanitaires sur place.**

### **Art. 5 : CATEGORIES :**

- courses des 10 et 6 km et marche nordique : ouvertes à partir de la catégorie Cadet.
- randonnée ouverte à tout le monde.

### **Art 6 : CONTROLES :**

Des postes de contrôle sont mis en place pour le pointage et pour éviter des coupes du parcours.

Le concurrent abandonnant en cours de parcours, remettra son dossard à un officiel de la course et déposera sa puce à l'arrivée.

Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité.

**Marche nordique** : L'utilisation de 2 bâtons de marche nordique est obligatoire. A chaque instant, l'athlète doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.

Le pas glissé (attaque par la plante du pied) et le pas de course sont interdits sous peine de pénalités voire disqualification. Des juges arbitres superviseront les marcheurs tout au long du parcours.

#### **Art.7 : CERTIFICAT MEDICAL/LICENCE**

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés.

Chaque participant (sauf pour la randonnée) devra impérativement remettre lors de son inscription, sur place ou par avance, un document attestant de son aptitude physique pour participer à l'épreuve. Cette mesure de **sécurité revêt un caractère obligatoire**.

#### **Certificat médical** :

- Il doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition ».
- dater de moins d'un an à la date de la course.

#### **Licenciés 2017/2018:**

- toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
  - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
  - ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
  - ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
  - ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

#### **Art. 8 : SECURITE ET COUVERTURE MEDICALE** :

La sécurité est assurée par la Police Municipale de Beauzelle, les secouristes de l'A.D.S.S.B. de Blagnac et des bénévoles.

Des vététistes seront postés à différents points du parcours afin de prévenir les secours en cas de besoin. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité.

Chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer. Les concurrents renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs,

#### **Art. 9 : DELAI** :

**2 h30.** A 12h, les participants qui seraient encore sur le circuit ne seront pas classés.

#### **Art.10 : MISE EN GARDE** :

Le parcours présente quelques petites difficultés (bosses, passages étroits, talus à franchir, cailloux).

Le circuit est interdit à tout non inscrit et à tout type de véhicule pendant l'épreuve, voir arrêté préfectoral.

### **Art 11 : INSCRIPTIONS et RETRAIT DES DOSSARDS**

#### **Comment s'inscrire :**

- Par Internet, jusqu'au 25 mai 2018, 23h59, sur le site [www.fouleebeauzelloise.fr](http://www.fouleebeauzelloise.fr) avec paiement sécurisé et envoi d'une confirmation par mail
- Pour toutes les épreuves, par correspondance, télécharger le bulletin sur le site [www.fouleebeauzelloise.fr](http://www.fouleebeauzelloise.fr), à renvoyer avant le 24 mai 2018, accompagné de la photocopie d'un certificat médical ou de la licence sportive en cours de validité, ainsi que le règlement des frais d'inscription (à l'ordre de la Foulée Beauzelloise) le tout à l'adresse suivante :  
FOULEE BEAUZELLOISE - Monique BASTY - 6 rue du Lavoir – 31700 BEAUZELLE

Tarif des inscriptions jusqu'au 26 mai 2018 :

- 9 € pour le 5 km (*challenge Lévy*)
- 12 € pour le 10 km
- 5 € pour la randonnée et marche nordique

Le jour de la course, majoration de 2 € pour le 6 et 10 km et d'1 € pour la marche nordique

Chèque libellé à l'ordre de la « Foulée Beauzelloise » adressé à Monique BASTY, 6 rue du Lavoir, 31700 BEAUZELLE.

Possibilité de s'inscrire et de retirer les dossards le samedi 26 mai 2018 à partir de 14h30, au stade municipal de Beauzelle.

Inscriptions acceptées le jour de la course.

Les renseignements enregistrés sur les dossards seront de la responsabilité des titulaires.

Les demandes de remboursement pour annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas jusqu'au 25 mai 2018 (prévoir certificat médical du médecin si la cause est une blessure ou maladie). Après cette date, il ne pourra y avoir aucun remboursement.

Les frais d'inscription e ligne de 1 € ne sont pas remboursables.

### **Art 12 : RESULTATS :**

Les résultats sont affichés 15 mn après chacune des épreuves et seront disponibles sur le site [www.fouleebeauzelloise.fr](http://www.fouleebeauzelloise.fr)

### **Art.13 : RECOMPENSES :**

Toutes les catégories (3 prem) sont récompensées sur les 6 et 10 km. Les 3 premier(e)s au scratch de la marche nordique. Le cumul n'est pas autorisé. Tirage au sort de différents lots.

**Deux challenges du nombre sont établis :** l'un pour le club le plus représenté et l'autre pour l'entreprise la plus représentée (le classement est fait sur le nombre d'arrivants totalisés sur les 2 courses + la randonnée et la marche nordique).

### **Art. 14 : ASSURANCE :**

La Foulée Beauzelloise est couverte par une police d'assurance Responsabilité Civile contractée auprès de la MACIF, contrat réf : 10462890. Cette assurance couvre l'ensemble des participants aux 10 km, 6 km, marche nordique et randonnée de la Tortue des Mères.

### **Art. 15 : ACCIDENTS/VOLS /EFFRACTION**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles ou d'effraction pendant la durée de l'épreuve.

La Foulée Beauzelloise rappelle l'importance pour chaque participant de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**Art. 16 : FORFAIT ET ABANDON :**

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. En cas d'abandon, il est impératif de déposer la puce électronique dans les boîtes prévues à cet effet à l'arrivée.

En cas de forfait (non prise du départ) ou d'abandon, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué quelle qu'en soit la cause, même sur avis médical.

**Art. 17 : RESPECT DU REGLEMENT DE L'EPREUVE :**

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.

**Art. 18 : RESPECT HUMAIN et RESPECT DE LA NATURE**

Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, coureurs, marcheurs ou randonneurs, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours / sécurité et les spectateurs.

Les concurrents s'engagent à respecter le site et ne pas jeter de détritrus.

**Art. 19 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE**

Tous les concurrents abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tout support.

**Art. 20 : CONCLUSION**

Tout concurrent doit avoir signé son bulletin d'inscription et reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.